

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 14 avril 2022

Date de
convocation :
08.04.2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal
M. Joël PIERACCINI
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
M. ANDRIO Franck
M. MERCIER Thierry
M. COUBETERGUES Benoît
M. BARBIER Olivier
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
Mme GIGNOUX Laure
M. LE MORVAN Gilles
Mme ASSO CHARNET Geneviève

Excusés :

- Madame Emmanuelle HAM a donné pouvoir à Madame Laure GIGNOUX
- Madame Catherine LEURETTE a donné pouvoir à Monsieur Joel PIERRACCINI
- Madame Mme PERNOT Chantal a donné pouvoir à Madame Patricia FAYOLLE

Absente excusée :

- Madame Elisabeth LEBRETON absente excusée

Madame DI BARTOLO Claire a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Votants : 18

AR Prefecture

006-215874065-2022041413625-04-2022-SE
Reçu le 26/04/2022
Publié le 26/04/2022

POINT N°20 CREATION D'UNE MAISON DES JEUNES ET DELEGATION DE LA GESTION DU SERVICE

Vu la fin de la convention triennale signée avec l'association LSCA pour la gestion du point jeunes,
Vu le courrier de Monsieur le Maire en date du 14 mars 2022 par lequel il sollicite le SIVOM Val de Banquière afin qu'il assure l'ouverture et la gestion d'une Maison des Jeunes destinée aux 11 – 17 ans,
Considérant que cette Maison des jeunes pourrait être gérée par le Sivom Val de Banquière selon les modalités suivantes :

Ouverture effective dès le mois de mai 2022 :

- Un vendredi soir par mois
- Deux semaines durant les petites vacances scolaires
- Quatre semaines durant les vacances d'été
- Participation aux mini-camps d'été et aux samedis ski Interco

Une équipe composée d'un Directeur et d'un Animateur sera positionnée sur la structure.

Les moyens pourront être réactualisés en fonction de la fréquentation de la MDJ et des choix des élus.
Considérant l'intérêt des familles de la Commune d'Aspremont,

Il est proposé au conseil municipal de :

- valider la création d'un Maison des jeunes destinée aux 11 – 17 ans
- déléguer la gestion de ce nouveau service au Sivom Val de Banquière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 19 avril 2022

Le Maire,



Pascal Bonsignore